

La 40^e Philippe Gilbert junior



COURSE CYCLISTE
POUR JUNIORS
INTERNATIONAUX

Dossier technique





La 40^e philippe Gilbert junior

Organisation du
GUIDON D'OR
Fan club Philippe Gilbert

4-5 octobre 2025

**Epreuve U.C.I. 2.1
pour juniors**

Directeur de course :

GILON Christian

Rue du Bassin, 8

4800 VERVIERS

GSM : +32 498 578 312

E-mail: cgilroy@skynet.be

Responsable site départ-arrivée :

GILBERT Jeannot

Rue Bellinheid 12 B

4920 REMOUCHAMPS

GSM : +32 474 220 545

E-mail: jeangilbert@hotmail.fr

Coordinateur sécurité :

GILBERT Christian

rue Bellevue, 1

4920 HARZE

GSM : +32 474 95 80 08

sophierixhon@hotmail.com

Responsable sécurité :

Conings Rudi

Avenue de la Libération, 1

GSM: +32 485 76 74 40

rudi.conings@telenet.be

Etape 1 | Samedi 4 octobre 2025 Aywaille > La Gleize (87,3 km)

10h30 > 11h40

PERMANENCE, INSCRIPTIONS, DOSSARDS:

EN PERMANENCE, INSCHRIJVINGEN, RUGNUMMERS:

BRASSERIE ELFIQUE

RABORIVE, 2 - 4920 AYWAILLE

VESTIAIRES / KLEEDKAMERS:

BRASSERIE ELFIQUE

RABORIVE, 2 - 4920 AYWAILLE

11h50 : Briefing

BRASSERIE ELFIQUE

RABORIVE, 2 - 4920 AYWAILLEE

12h30 : Briefing sécurité

BRASSERIE ELFIQUE

RABORIVE, 2 - 4920 AYWAILLE

Photo-finish:

double dossard / dubbel rugnummers

13h50 : Départ officiel / Officiele start

BRASSERIE ELFIQUE

vers / omstreeks 16h00 :

Arrivée / aankomst

LA GLEIZE

Podium:

Cérémonie protocolaire :

- Le premier coureur de l'étape.
- Le leader du classement général individuel (maillot jaune).
- Le premier du classement individuel des Monts (maillot blanc à pois rouges).
- Le premier du classement individuel des rush (maillot vert).
- Le premier du classement individuel des jeunes (maillot blanc).

Permanence arrivée / permanentie aankomst :

SALLE LE WÉRIHAY

RUE DE L'ÉGLISE, 34 - 4987 LA GLEIZE (STOUMONT)

Vestiaires arrivée / kleedkamers

CLUB DU TENNIS - RUE DE L'ÉGLISE, 11 - 4987 LA GLEIZE

Contrôle médical / medische controle

DANS UN CAMPING-CAR DERRIÈRE LE PODIUM

4987 LA GLEIZE

Parcours et modifications
éventuelles voir le site

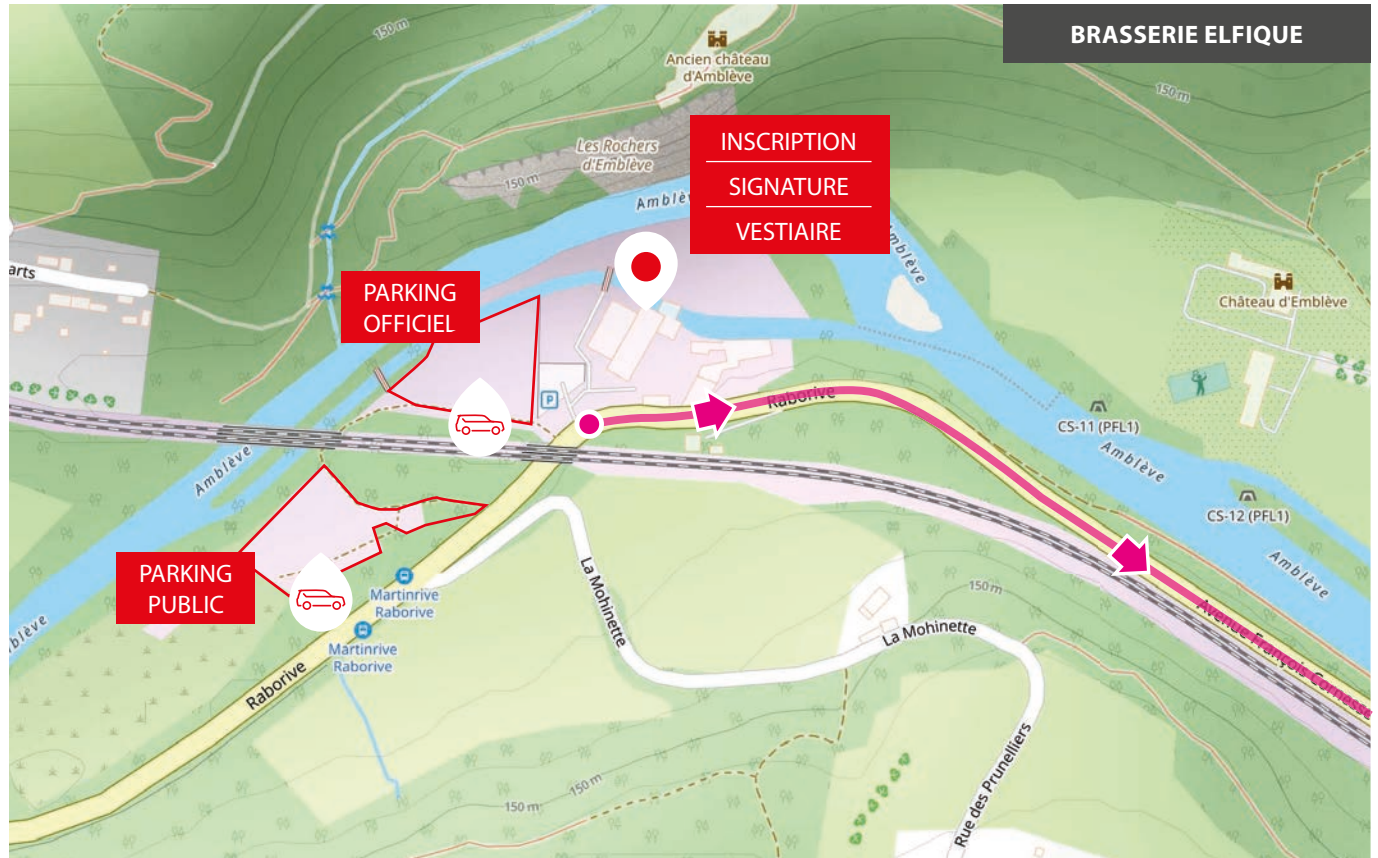
www.fanclubphilippegilbert.be



Zone de départ

[ÉTAPE 1 et 2]

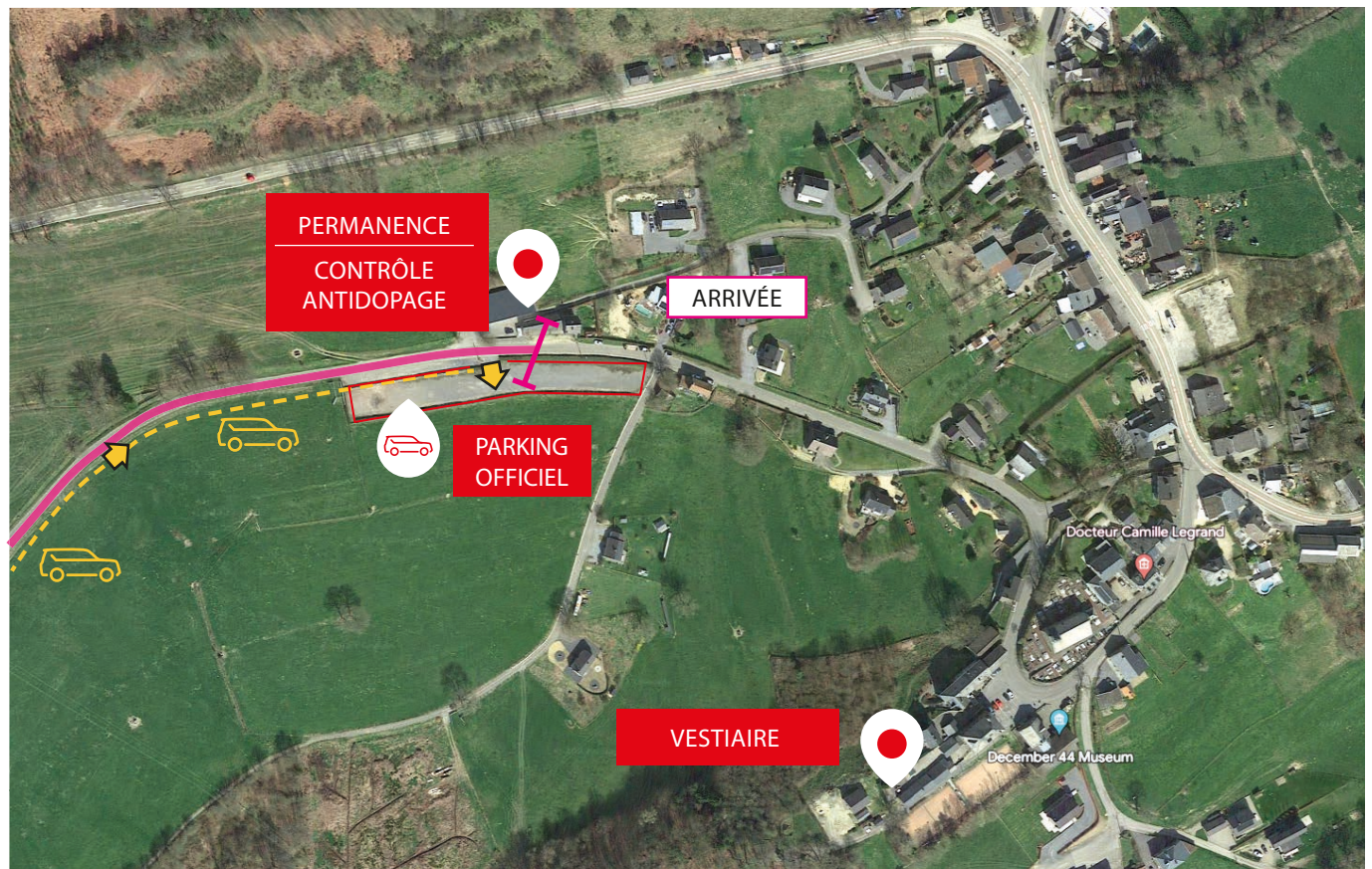
Raborive, 2 - 4920 Aywaille



Zone après l'arrivée

[ÉTAPE 1]

Salle le Werihay - La Gleize 35





Etape 2 | Dimanche 5 octobre 2025

Aywaille > Remouchamps (117,6 km)

VESTIAIRES / KLEEDKAMERS:

BRASSERIE ELFIQUE
RABORIVE, 2 - 4920 AYWAILLE

11h00 : Briefing sécurité
BRASSERIE ELFIQUE
RABORIVE, 2 - 4920 AYWAILLE

12h20 : Départ officiel / Officiële start
BRASSERIE ELFIQUE
RABORIVE, 2 - 4920 AYWAILLE

vers / omstreeks

15h30 : Arrivée / aankomst
CÔTE DE LA REDOUTE
REMOUCHAMPS

Podium :

Cérémonie protocolaire :

- Le premier coureur de l'étape.
- Les trois premiers du classement général individuel.
- Le premier du classement de la Montagne.
- Le premier du classement individuel des rush.
- Le premier du classement individuel des jeunes.

Permanence arrivée / permanentie aankomst :

CENTRE RÉCRÉATIF
RUE MARSALE 10 - 4920 REMOUCHAMPS

Vestiaires arrivée / kleedkamers

TERRAIN DE FOOTBALL AYWAILLE
AVENUE DE LA PORALLÉE - 4920 AYWAILLE

Contrôle médical / medische controle

DANS UN CAMPING-CAR DERRIÈRE LE PODIUM
4920 REMOUCHAMPS

ACEG
Erkend Keuringsorganisme | Organisme de Contrôle Agréé

 **PATRIMOINE**
• CONSULT •

EKOI

Groupe
Autosphere
Hauts-Sarts

Parcours et modifications
éventuelles voir le site

www.fanclubphilippegilbert.be



Zone de départ

[ÉTAPE 1 et 2]

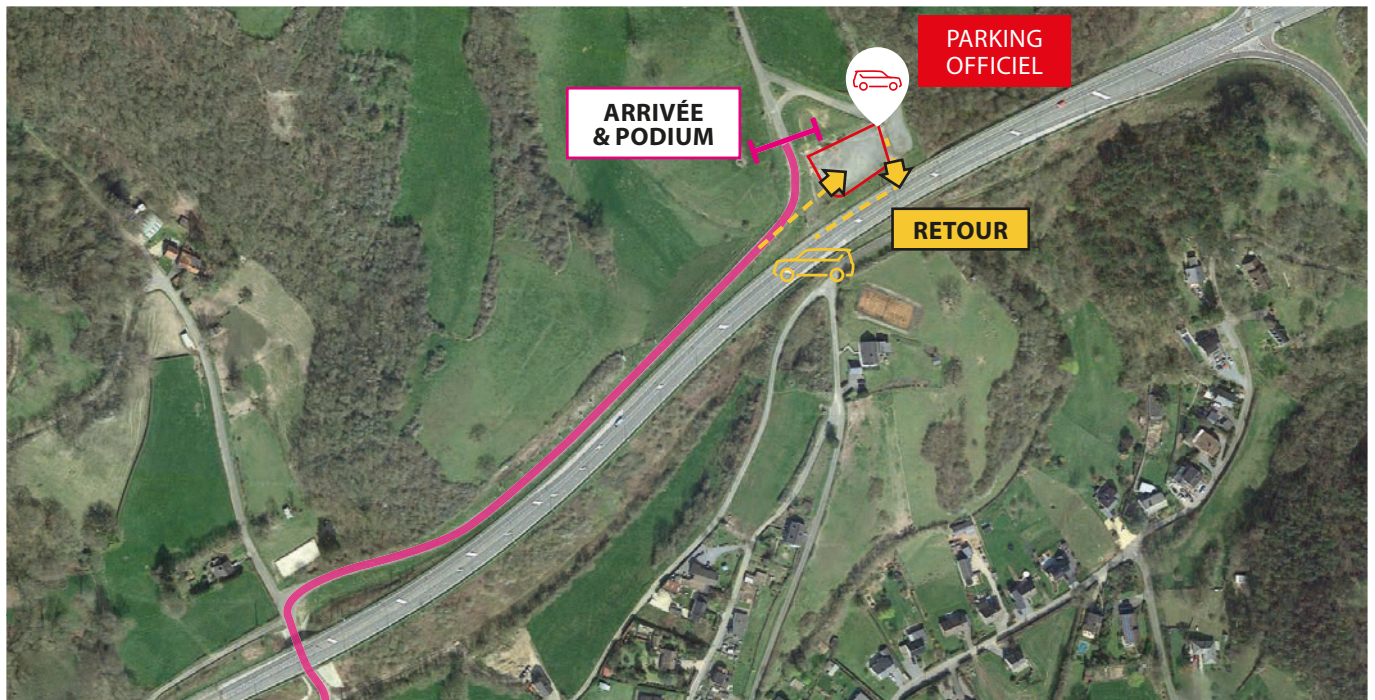
Rue de Bastogne, 1 - Harzé

➔ CARTE IDEM ÉTAPE 1

Zone d'arrivée

[ÉTAPE 2]

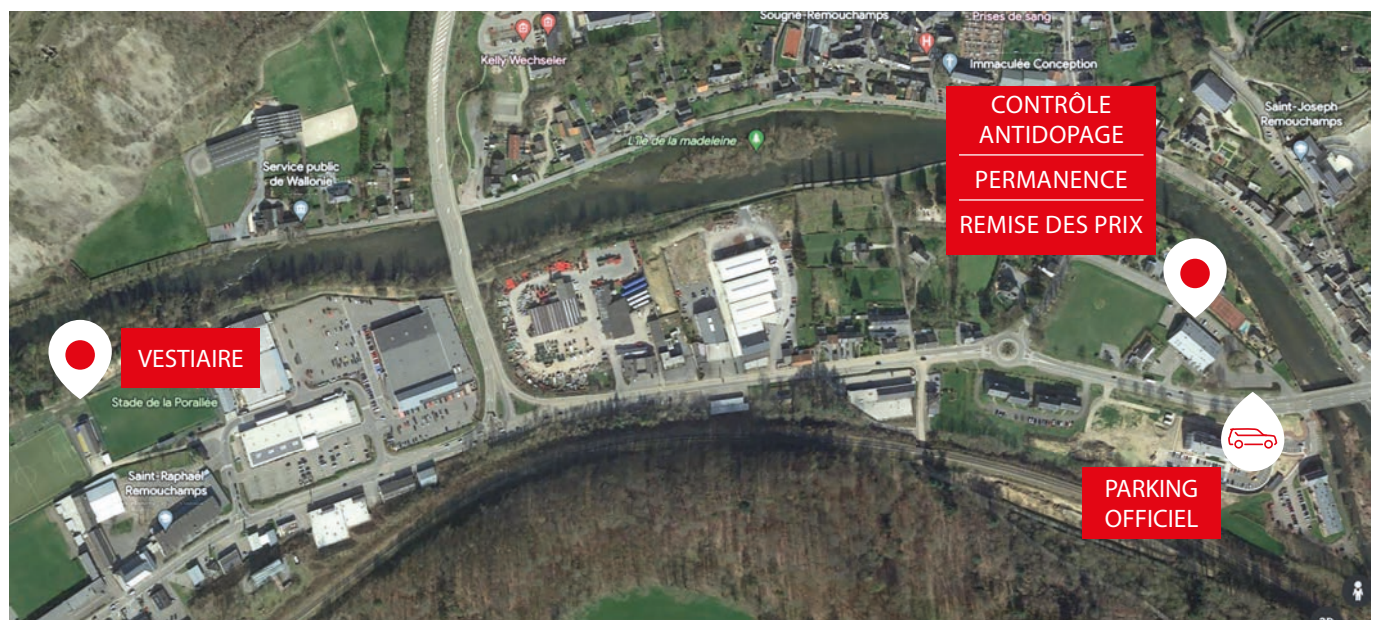
Côte de la Redoute



Zone après l'arrivée

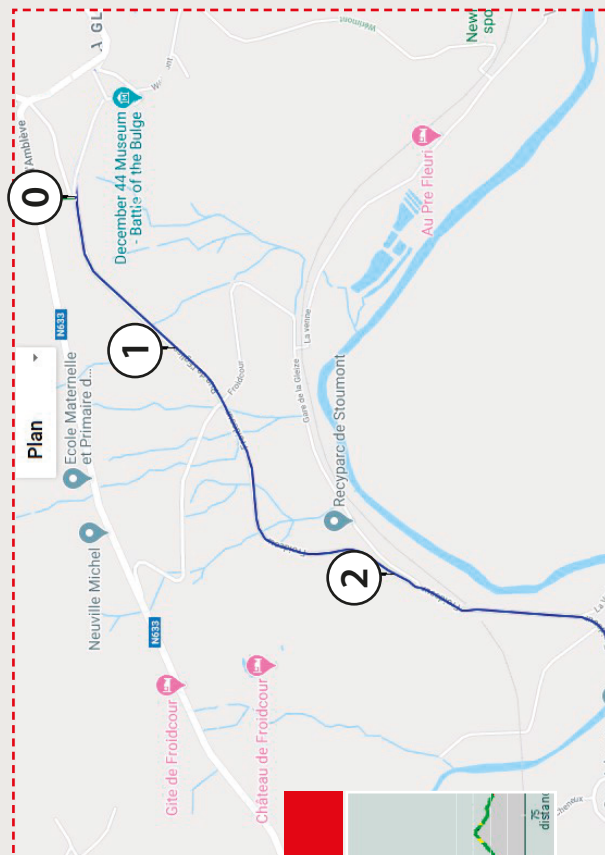
[ÉTAPE 2]

Centre récréatif - rue Marsale 10 - 4920 Remouchamps

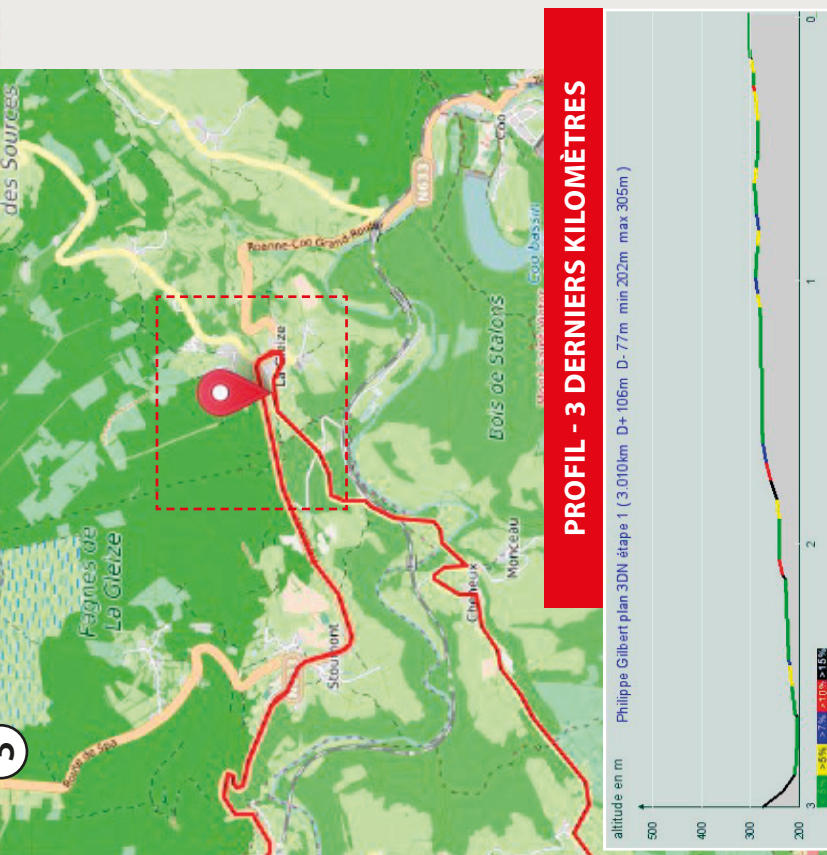


Etape 1 | Samedi 4 octobre 2025 | Aywaille > La Gleize (87,3 km)

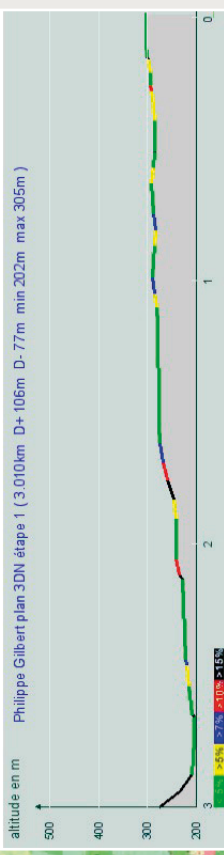
Communes	Rues de passages	Kms P	Kms R	41 kms/h	45 kms/h
AYWAILLE	Allumer les phares Départ officiel : Brasserie Elfique Raborive, en cortège sur 3,9 km → N633 av. F. Cornesse, → Place J.Thiry, ↑ rue J.Wilmotte, → rue Nicolas Lambery, ↑ N30 rue du Chalet			13h50	13h50
FERRIERES	Départ officiel : N30 Route des Ardennes (hauteur route vers Niasster à G) km 2,6 ↑ N30 rue de Bastogne(Château de Harzé), km 5,3 ↑ N30 Houssonlonge, km 5,7 ↑ N30 Pouhon, ↑ N30 Grand'Route, Werbomont ↑ N30 Bosson, km 11,1	0	87,3	14h00	14h00
STOUMONT	Chevron ↑ N66 route de Stavelot, km 16 ↑ N66 route de Huy, km 18,6 ↑ RUSH 1 (200m avant de virer à gauche) ← dir Rahier, km 20 ↑ Froidville, km 21,2, ↑ rétrécissement à dr, km 24,1 ↑ Cheneux, km 24,5, ↑ Chicane, km 26,1 Zone déchets km 26,4, km 28,1 WO 1 ←, km 28,1 ↑ La Gleize rue de l'Eglise	12,6	74,7	14h18	14h17
1^{er} PASSAGE DE LA LIGNE	Rue de l'Eglise,34	28,5	58,8	14h42	14h38
STOUMONT	← rue de l'Eglise, ← N633 rue du Centre, km 28,9 ↑ N633 route de l'Amblève, km 29,9 ↑ GPM 1 Côte de la Gleize km 31,3 WI 1 ← , km 31,5 ↑ Stoumont N633 route de l'Amblève, ↑ îlot central, km 32,7 ↑ îlot central, km 34,6 ↑ Targnon N633 gare de Stoumont, km 35,4 ← N645 La Lienne Zone déchets km 36,3 ↑ RAVITAILLEMENT km 37,3 fin Zone déchets km 37,7, km41,3 WO2 ← ↑ Les Forges N645 La Lienne, km 45,4 ← Neufmoulin N66 route de Huy dir Malmédy, km 48 ↑ RUSH 2 (200m avant de virer à gauche) km 48,2 ← dir Rahier, km 49,4 ↑ Froidville, km 50,6 ↑ rétrécissement à dr, km 50,8 WI 2 ← KM 53,5 ↑ Cheneux, km 54 ↑ Chicane,	31,6	55,7	14h46	14h42
	↑ îlot central, km 62,1 ↑ îlot central, km 64 ↑ Targnon N633 gare de Stoumont, km 64,9 ← N645 La Lienne, Zone déchets ,km 65,8 ↑ RAVITAILLEMENT km 66,8 fin, Zone déchets km 67,2, km 70,8 WO4 ← ↑ Les Forges N645 La Lienne, km 74,8 ← Neufmoulin N66 route de Huy dir Malmédy, km 77,5 ↑ RUSH 3 (200m avant de virer à gauche) km 77,7 ← dir Rahier, km 78,9 ↑ Froidville, km 80,1 ↑ rétrécissement à dr, km 80,3 WI 4 ← km 82,9 ↑ Cheneux, km 83,4 ↑ Chicane, km 84,8 Zone déchets km 85,2 km 86,9 ↑ La Gleize rue de l'Eglise	61	26,3	15h29	15h21
ARRIVEE	Rue de l'Eglise,34	87,3	0	16h08	15h56



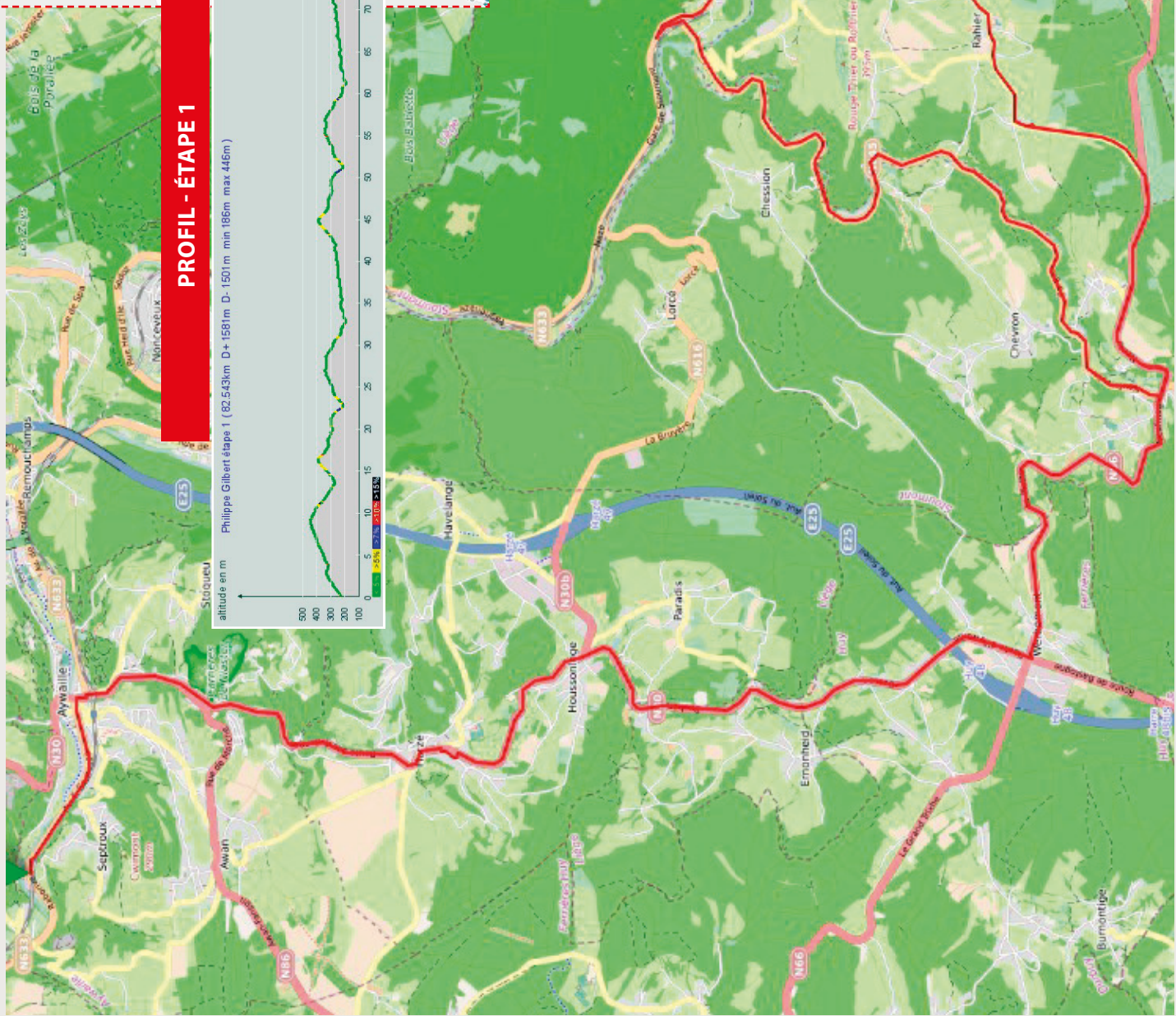
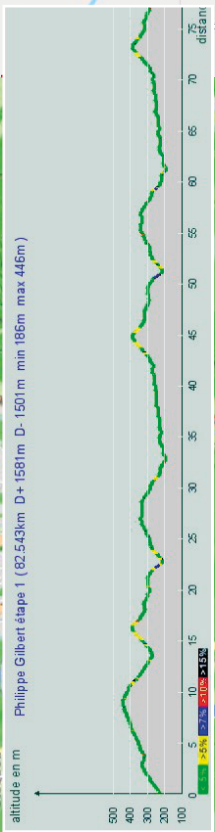
3 DERNIERS KILOMÈTRES



PROFIL - 3 DERNIERS KILOMÈTRES



PROFIL - ÉTAPE 1



Communes	Rues de passages	Kms P	Kms R	41 kms/h	45 kms/h
AYWAILLE	Départ officieux : Brasserie Elfique Raborive, en cortège sur 3,9 km ↑ N633 av. F.Cornesse, → Place J.Thiry, ↑ rue J.Wilmotte, → rue Nicolas Lambercy, ↑ N30 rue du Chalet			12h20	12h20
	Départ officiel : N30 Route des Ardennes (hauteur route vers Niaster à G), km 2,6 ↑ N30 rue de Bastogne (château de Harzé), km 5,3 RUSH 1, km 5,3 ↑ N30 Houssonlonge, km 5,7 ↑ N30 Pouhon, ↑ N30 Grand'Route,	0	117,6	12h30	12h30
FERRIERES	Werbomont ↑ N30 Bosson, km 11 ↑ N30 route de Bastogne dir Manhay	5,3	112,3	12h38	12h37
Province Luxembourg Manhay	Harre ↑ N30 route de Bastogne, km 12,4 RUSH 2 (pépinière Pirothon) km 16,3 ↑ N30 Chêne-al-Pierre, km 16,6 îlot central, ↑ N30 En Pierreux, km 21,2 ↑ N30 Manhay, km 21,6 ← N651 rue des Prés des Fossés dir Lierneux, km 23,1 ↑ N651 Vaux-Chavanne Haut-Và, km 24 ← N651 rue des Bousinnes dir Bra, km 25 ↑ N651 passage sur E25, km 25 ← WO 1	8,3	109,3	12h42	12h41
Prov.Liège Lierneux	↑ Bra, km 28,5 ← Les Villettes N645 Fond Lienne dir Stoumont, km 31,3 ↑ N645 Trou de Bras Fond Lienne	12,4	105,2	12h48	12h47
STOUMONT	Chevron ↑ N645, km 34 ← N66 Neufmoulin route de Huy début GPM 1,	24	93,6	13h05	13h02
FERRIERES	Werbomont ↑ N66 route de Stavelot, km 38,7 GPM 1 Côte de Werbomont (arrêt du TEC), WI 1 km 39,5 → N30 route d'Aywaille, km 39,7 Zone déchets km 40,1, début RAVITAILLEMENT, km 41 zone déchets ↑ Bosson,	26,6	91	13h09	13h05
AYWAILLE	↑ N30 Grand Route, km 44,6 RUSH 3 (feu), km 44,7 WO 2 →, km 44,7 ↑ N30 Houssonlonge, km 47,5 ↑ N30 rue de Bastogne château de Harzé, km 47,6 ↑ route des Ardennes, km 49,9 → dir. Niaster, km 51,7 GPM 2 Côte de Niaster (entrée ferme à dr) km 53,3 → Hameau de Stoqueu, km 53,9 → dir récyparc, WO 3 WI 2 km 55,1 → pont de Havelange dir Priestet, km 56,5 ← Priestet,	33,5	84,1	13h19	13h15
	km 57,5 GPM 3 Côte de Priestet (route à G), km 57,7 ← rue du Pré clamin, km 58,1 → rue Benister, km 58,3 → rue de la Fagne, WI 3 km 58,9 → Houssonlonge N616 rue de Lorcé, km 59,6 ← N30 Houssonlonge, ↑ N30 Grand'Route,	37,5	80,1	13h25	13h20
FERRIERES	Werbomont N30 Bosson km 63,7 Zone déchets km 64 début RAVITAILLEMENT, km 65,1 zone déchets	39,7	77,9	13h28	13h23
STOUMONT	Chevron ↑ N66 route de Stavelot, km 70,3 ← Neufmoulin N645 La Lienne, km 71,4 ↑ Les Forges N645 La Lienne, WO 4 → km 74,1 ↑ Moulin de Rahier N645 La Lienne, km 75,7 camping Les Salins km 79,3 → Xhierfomont dir Rahier, km 82,2 GPM 4 Côte de Xhierfomont, km 84 WI 4, km 84,1 ← dir Rahier, km 85 Zone déchets km 85,3 début RAVITAILLEMENT, km 86 zone déchets	41,7	75,9	13h31	13h26
	km 86,9 ↑ Cheneux, km 87,3 Chicane + descente sinueuse, km 90,2 ← Froidcour, km 90,9 GPM 5 Côte de la chapelle Saint Anne, km 91 ← N633 route de l'Amblève, km 92,1 Stoumont îlot central, km 92,7 → N606 route de Spa, km 95,8 GPM 6 Côte de La Vecquée,	47,5	70,1	13h40	13h33
THEUX	La Reid ↑ N606 route de Stoumont, km 98,3 ↑ N606 rue Haute Desnié, km 99,7 ↑ N606 Desnié, km 100 ← N606 rue Ry Sauvage, km 102,2 ← N606 rue Jehoster dir Hautregard, km 104,9 ← Hautregard route de Remouchamps	58,3	59,3	13h55	13h48
AYWAILLE	Remouchamps ↑ N697 rue de Spa, km 109,9 ← N666 av de la Porallée, km 110,3 → rue du Vieux Pont, km 110,3 Zone déchets km 110,5 - km 110,5 ← rue du Hallage, km 110,6 → rue du Broux, km 110,8 ← rue Ladry dir La Redoute, km 111,1 → rue Trotinfosse	62,6	55	14h02	13h53
1 ^{er} PASSAGE DE LA LIGNE	ESPLANADE DE LA REDOUTE	66,9	50,7	14h08	13h59
AYWAILLE	km 112,6 sommet de la Redoute → dir Playe, km 113,7 Playe village rétrécissement, km 113,9 → Playe, km 114,7 ↑, km 115,6 ← Sougné Remouchamps rue de Hodister, km 116,1 ← rue En Leva, km 116,4 ↑ rue Redoute, km 116,5 → rue Ladry dir La Redoute, km 116,7 ↑ rue Trotinfosse	75,3	42,3	14h20	14h10
ARRIVEE	ESPLANADE DE LA REDOUTE	79,3	38,3	14h26	14h16
		86,9	30,7	14h37	14h26
		92,1	25,5	14h45	14h33
		96,5	21,1	14h51	14h39
		100	17,6	14h56	14h43
		104,9	12,7	15h04	14h50
		106,2	11,4	15h05	14h52
		110,8	6,8	15h12	14h58
		111,8	5,8	15h14	14h59
		112,6	5	15h15	15h00
		115,6	2	15h19	15h04
		117,6	0	15h22	15h07

Règlement Particulier

1. Organisation :

L'épreuve dénommée « La Philippe Gilbert juniors » est organisée par le « GUIDON D'OR, Fan club Philippe Gilbert » sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Belgian Cycling. Elle se déroule le samedi 4 octobre 2025, départ à 13h55 et dimanche 5 octobre 2025, départ à 12h25.

2. Type d'épreuve :

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Juniors. Elle est inscrite au calendrier UCI Hommes Juniors. L'épreuve est inscrite en classe MJ 2.1

3. Participation :

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes nationales, équipes régionales et de club, équipes mixtes.

Conformément à l'article 2.2.003bis du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 4 et de maximum 6 coureurs.

L'organisateur retiendra maximum 25 équipes de 6 coureurs.

Chaque équipe (belge et étrangère) qui participe à une épreuve internationale UCI pour Juniors payera un montant de € 50,- à l'inscription auprès du jury. Ce montant est destiné au Fonds de la Jeunesse (article 2.1.005B du règlement de la Belgian Cycling)

4. Procédure d'inscription :

Veuillez trouver ci-dessous la procédure pour l'inscription des équipes dans des interclubs.

Au moins 60 jours à l'avance, l'organisateur invite l'équipe.

Au moins 50 jours avant l'épreuve, l'équipe invitée fait savoir à l'organisateur par écrit si elle désire participer à l'épreuve ou si elle décline l'invitation.

Au moins 40 jours avant l'épreuve, l'organisateur envoie la liste des équipes sélectionnées à Belgian Cycling et informe les équipes qui sont acceptées pour participer à son épreuve. Belgian Cycling active les équipes sélectionnées dans le module d'inscription online.

Au moins 20 jours avant l'épreuve, l'équipe envoie les noms du directeur sportif, coureurs et réserves dans le module d'inscription online (comp.kbwb-rlvb.com). L'équipe et l'organisateur reçoivent une confirmation par mail.

72 heures avant l'heure du départ de l'épreuve, l'équipe envoie les noms des titulaires et de deux remplaçants dans le module d'inscription online.

Au plus tard 15 minutes avant la réunion des directeurs sportifs, le directeur sportif de l'équipe doit confirmer au Collège des Commissaires l'identité des coureurs participants.

5. Permanence :

- La permanence de départ se tient le samedi 4 octobre 2025 dès 10h Brasserie Elfique Raborive,2 - 4920 Aywaille personne contact Gilbert Laura +32492579584.
- Le vestiaire départ : Brasserie Elfique Raborive,2 - 4920 Aywaille.
- La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 10h30 à 11h40 le samedi 4 octobre 2025.
- La réunion des Directeurs Sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 11h55 Brasserie Elfique Raborive,2 - 4920 Aywaille.
- La permanence d'arrivée le 4 octobre se tient à partir de 14h30 : salle Le Wérihay rue de l'Eglise, 34 à 4987 La Gleize, personne contact Gilbert Laura +32492579584.
- Les vestiaires arrivée : club du Tennis rue de l'Eglise, 11 à 4987 La Gleize,
- Pour la 2ème étape, la permanence de départ se tient le dimanche 5 octobre 2025 dès 10h Brasserie Elfique Raborive,2 - 4920 Aywaille personne contact Gilbert Laura +32492579584.
- Les vestiaires départ : Brasserie Elfique Raborive,2 - 4920 Aywaille.
- La permanence d'arrivée le 5 octobre se tient à partir de 13h30 : Centre Récréatif rue Marsale, 10 à 4920 Remouchamps, personne contact Gilbert Laura +32492579584.

- Vestiaires arrivées : terrain de football Aywaille avenue de la Porallée 4920 Aywaille
Le double dossard est d'application. A l'inscription, l'Organisateur remettra à chaque Directeur Sportif un jeu double de dossards et 6 plaques de cadre, ceux-ci ne seront pas à restituer après l'épreuve. Des réserves de dossards et plaques de cadre seront à disposition auprès du Juge à l'Arrivée à la signature de la feuille de départ.
- Le Directeur de Course sera le nommé GILON Christian domicilié rue du Bassin,8 à 4800 Verviers GSM +32498578312 email : cgilroy@skynet.be
- Le coordinateur sécurité sera le nommé Rudi Conings GSM +32485767440, email : rudi.conings@telenet.be

6. Signatures :

Les opérations de signature de la feuille de départ se feront au podium Brasserie Elfique Raborive,2 - 4920 Aywaille.

Pour la 1ère étape de 12h30' à 13h30', par équipe, suivant ordre remis par l'Organisateur.

Pour la 2ème étape de 11h00' à 12h05', par équipe, suivant ordre inversé des voitures.

7. Radio-tour :

Les informations courses sont émises sur la fréquence 164,63125 canal 1

8. Voitures techniques :

- Chaque équipe a le droit de mettre un véhicule d'assistance dans la course. L'ordre des voitures sera établi par tirage au sort au cours du briefing, selon les règlements de l'UCI. Un laissez-passer sera également délivré aux véhicules d'assistance « soigneur »
- Lors des arrivées, les voitures des Directeurs Sportifs et autres suiveurs (à l'exception des véhicules des membres du Jury des Commissaires, des voitures neutres, du médecin et de sécurité) sont tenues d'emprunter la déviation mise en place par l'Organisateur.
- Le service d'assistance technique neutre est assuré deux voitures neutres et une moto neutre.

9. Assistance médicale :

Deux ambulances et un médecin suivront la course.

10. Ravitaillement et zones vertes :

Les ravitaillements seront autorisés à partir des voitures techniques après 30 km jusqu'à 20 km avant l'arrivée et suivant les modalités reprises aux articles 2.3.026 et 2.3.027 du règlement UCI.

Etape 1 : deux zones ravitaillement sont prévues aux km 36,3 et 65,8.
cinq zones déchets aux km 26,1 - 35,9 - 55,4 - 65,4 - 84,8.

Etape 2 : trois zones ravitaillement sont prévues aux km 40,1 - 64 et 85,3.
quatre zones déchets km 39,7 - 63,7 - 85 - 110,3.

11. Délais :

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 12% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'Organisateur.

Les délais d'élimination en course sont fixés à **cinq minutes** de retard par rapport au peloton principal. Il est rappelé aux coureurs, et plus spécialement aux coureurs attardés, que le code de la route doit être respecté.

Incidents dans les 3 derniers kilomètres.

En cas d'incident dûment constaté dans les 3 derniers km d'une étape le ou les coureur(s) concerné(s) est(sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvaient au moment de l'incident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les 3 derniers km, un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera alors classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de la chute.

12. Classements :

- Le Classement Général Individuel (Maillot jaune) sera calculé par addition des temps enregistrés par le chronométrateur, en tenant compte des bonifications et des pénalités. En cas d'égalité dans le classement général au temps, le total des places obtenues dans les différentes étapes départagera les coureurs. En dernier ressort ce sera la place obtenue dans la dernière étape qui sera prise en compte.
- Le Classement par Equipes du jour sera établi après chaque étape. Il s'obtiendra par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par l'addition des places obtenues par leurs 3 meilleurs temps de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.
- Un Classement Général par Equipes sera établi après chaque étape. Il s'obtiendra par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il sera fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage : 1° Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour, 2° Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour, et ainsi de suite. S'il y a toujours égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel. Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du Classement Général par Equipes.
- Le classement de la Montagne G.P.M. (Maillot Blanc à Pois Rouges) sera établi par l'addition des points attribués sur l'ensemble des deux côtes répertoriées le premier jour et des six côtes répertoriées le deuxième jour. Les trois premiers coureurs y recevront respectivement 5, 3 et 2 points. En cas d'ex æquo, le nombre de 1ères places aux sommets des côtes sera déterminant et en cas de nouvel ex-æquo, la place au classement général individuel au temps sera prise en considération.
- Un Classement du Meilleur jeunes (Maillot Blanc) sera établi sur base du meilleur coureur de première année au classement général individuel.
- Un Classement des rush (Maillot vert) retiendra les deux premiers coureurs lors du franchissement de la ligne signalée 500m avant par un panneau et sur la ligne par un drapeau agité. Points attribués 5 et 3 points. En cas d'ex-æquo idem GPM

13. Prix :

L'Organisateur paiera les prix par transfert bancaire dans les 8 jours de la fin de l'épreuve. Les équipes veilleront à communiquer leur numéro de compte au plus tard lors de la confirmation des partants.

Prix Individuels par étape : 910 €

175 €	100 €	75 €	60 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €

Prix Individuels classement général : 385 €

70 €	40 €	30 €	25 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €

Prix interclubs : 380 €

75 €	60 €	50 €	35 €	30 €
25 €	20 €	15 €	10 €	10 €
10 €	10 €	10 €	10 €	10 €

Prix G.P.M. : 250 €

125 €	75 €	50 €
-------	------	------

Prix du Meilleur jeune : 150 €

150 €

Prix des rush : 150 €

150 €

14. Antidopage :

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la Belgian Cycling et de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi Belge.

Etape 1 : le contrôle antidopage a lieu dans un camping-car derrière le podium.

Etape 2 : le contrôle antidopage a lieu dans un camping-car derrière le podium.

15. Protocole :

Sont tenus de se présenter aux cérémonies protocolaires qui se tiendront à hauteur de la ligne d'arrivée :

A l'issue de la 1ère étape :

- Le premier coureur de l'étape.
- Le leader du classement général individuel (maillot jaune).
- Le premier du classement individuel des Monts (maillot blanc à pois rouges).
- Le premier du classement individuel des rush (maillot vert).
- Le premier du classement individuel des jeunes (maillot blanc).

A l'issue de la 2ème étape :

- Le premier coureur de l'étape.
- Les trois premiers du classement général individuel.
- Le premier du classement de la Montagne.
- Le premier du classement individuel des rush.
- Le premier du classement individuel des jeunes.
- Le vainqueur de l'interclub.

16. Environnement :

Des poubelles seront placées dans la zone de départ, dans la zone d'arrivée ainsi que dans les vestiaires. Nous demandons de respecter l'environnement, ainsi que les **zones de déchets** mises en place par l'Organisateur.

17. Covid :

Cette épreuve sera organisée dans le respect des protocoles « Covid » en vigueur le jour de l'épreuve. Nous demandons à tous les coureurs et encadrants de se conformer strictement à ce protocole.

19. Pénalités :

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Collège des Commissaires conformément aux dispositions en usage à l'UCI ou à la Belgian Cycling.

GILON Christian

Directeur de course

GILBERT Jean

Président organisation

Willems Cédric

Coordinateur Compétitions FCWB
Comité Régional de Liège

Collège des commissaires / College van commissarissen:

FONTENEAU Cédric	Président UCI
GENETELLI Laurent	Commissaire 2
BURGUET Patrick	Commissaire 3
FLECHET Paul	Commissaire 4
TONGLET Bernard	Juge à l'arrivée
BLAIMONT Benoit	Chrono
GERARD François	Commissaire moto 1
BETTONVILLE Jean-Marc	Pilote moto Bel Cycling 1
VAN STEEN Freddy	Administration course
VANHOUTE Sabine	Opérateur transpondeurs
WILLEMS Cédric	Delegué technique
HAVELANGE Michel	Telecom Team Jury1
HAVELANGE Freddy	Commissaire Radio-Tour
GEEROMS Theo	Moto Info 1

Fotofinish

Fotofinish Liege	Photofinish 1
-------------------------	---------------

Telecom

Radiotour	164.63125 Mhz - canal 1
------------------	-------------------------

Liste des hôpitaux:

Citadelle Liège

Boulevard du 12^e de Ligne, 1 • 4000 Liège • +32 (0)4 225 61 11

CHU Liège

Domaine Universitaire du Sart-Tilman • Avenue de l'Hôpital - 4000 Liège • +32 (0)4 242 52 00

CHR Verviers

Rue du Parc • 4800 Verviers • +32 (0)87 21 21 11 • Urgence: +32 (0)87 21 24 00

Clinique Reine Astrid de Malmédy

Rue Devant les Religieuses • 4960 Malmédy • +32 (0)80 79 31 11 • Urgence: +32 (0)80 79 31 17

Responsables et collaborateurs:

Directeur de course :	Gilon Christian	+32 (0)498 57 83 12
Responsable site départ-arrivée :	Gilbert Jeannot	+32 (0)474 220 545
Coordination sécurité :	Rudi Conings	
Commissaire de la police locale :	Pellet Stéphane	+32 (0)497 400 145
Responsable ardoisier :	Wallens Steven	+32 (0)497 19 66 73
Moto GPM :	Janssens Lucas	
Responsable signaleurs :	Gilbert Christian	+32 (0)474 988 008
Ambulance :	I.N.S. by Moreau	+32 (0)4 377 20 88
Médecin :	Doudou Jean-Raymond	+32 (0)494 81 92 96 ou +32 (0)495 12 31 09
Responsable motos sécurités civils :	Wallens Steven	+32 (0)497 19 66 73
Responsable voiture neutre :	NEUTRALE Wagens	+32 (0)495 36 94 97
Responsable car balai :	Lawarrée Jacky	+32 (0)495 165696
Drapeau rouge 1 :	M Broodcorens Herman	+32 (0)477 365 641
Drapeau rouge 2 :	Mme Broodcorens Herman	+32 (0)477 943 743
Drapeau vert :	Delobel Cédric	

EQUIPES BELGES



ACROG - TORMANS - BALEN B.C.



AVIA-RUDYCO CYCLING TEAM



GMS CYCLING TEAM GLABBEEK



CRABBÉ - DSTNY



VÉLO CLUB ARDENNES



FLANDERS V19



SPRINT 2000 CHARLEROI



VAN MOEF LOGISTICS
CYCLING TEAM



TIGERR CYCLING TEAM



REV CYCLING TEAM



SOUDAL QUICK.STEP U19



TRUSTUP - CC CHEVIGNY



WIELERCLUB ONDER-ONS
PARIKE VZW

EQUIPES ETRANGÈRES



FENSHAM HOWES-MAS
DESING-CAM (GB)



HALESOWEN ACADEMY-MAPEI
(GB)



DÉCATHLON AG2R
LA MONDIALE U19 (FR)



CANEVA GOTTARDO
GIOCHI ASD. (IT)



HARROGATE NOVA RACE TEAM
(GB)



CREF TOTAL ENERGIES (FR)



TEAM IMPROV-GIANT STORE (DK)



TEAM NTG-UNO X (NO)



COMITD HAUTS DE FRANCE
CYCLISME (FR)



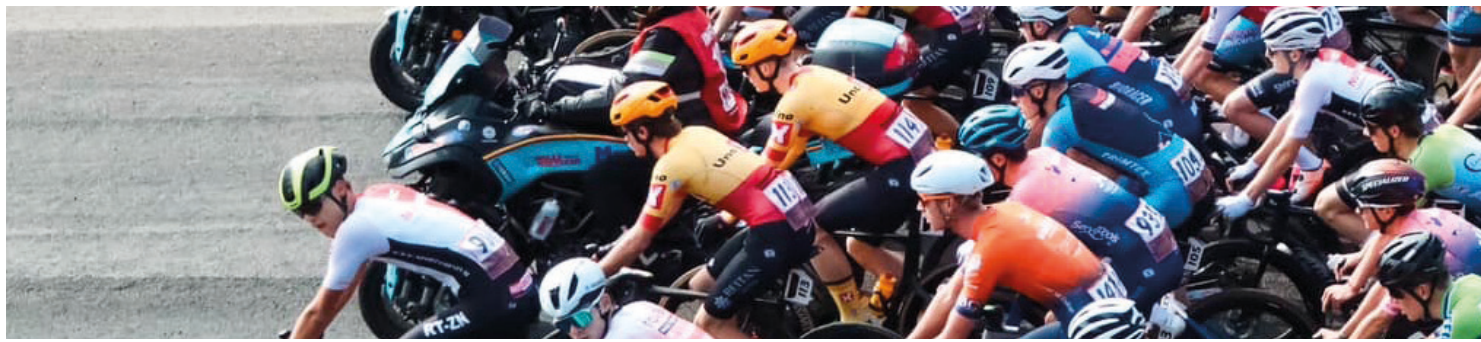
CANNIBAL VICTORIOUS (LT)



U19 ACADEMY RÉGION SUD (FR)



WWV HAJENS
BERMAN - JAYCO (NL)












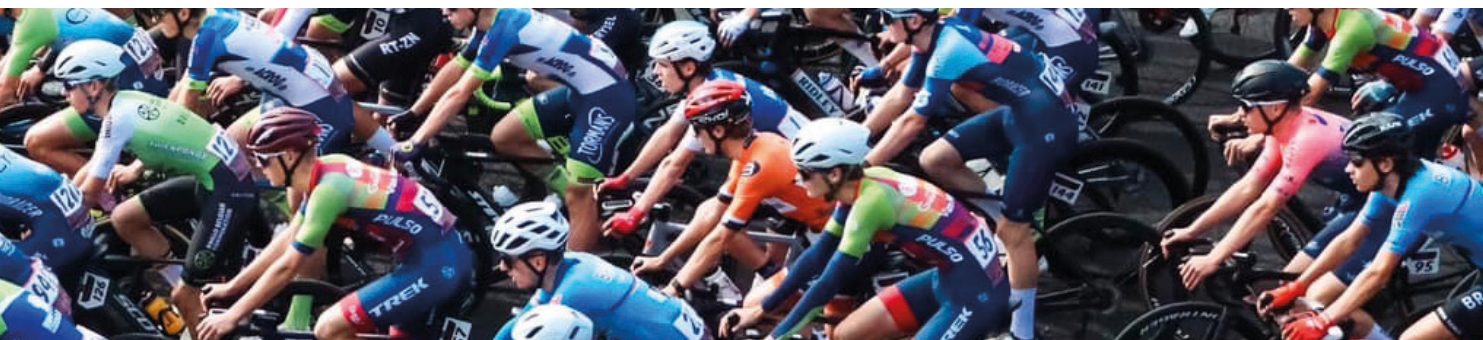
REMOUCHAMPS - FERRIÈRES - REMOUCHAMPS

DÉBUTANTS

1986 :  1. **CORVERS F.** 2. SCHRUFF (D) 3. **STROUKEN P. (NL)**

JUNIORS

1987 :	 1. STROUKEN P. (NL)	2. DORPER A. (D)	3. CORVERS F.
1988 :	 1. STROUKEN P. (NL)	2. VERVORT W.	3. KEMPER G. (NL)
1989 :	 1. NELISSEN D. (NL)	2. DEMARCIN F.	3. VETTENBURG D.
1990 :	 1. VAN DE VOUWER K.	2. MISSOTTEN A.	3. GOOSSENS V.
1991 :	 1. MOOREN M.	2. LAFNEAU F.	3. DEMARBAIX S.
1992 :	 1. JOACHIM B. (LUX)	2. RUTSAERT T.	3. ROODHOOFD Ch.
1993 :	 1. PETERS I. (NL)	2. VERBRUGGHE R.	3. DANIELS D.
1994 :	 1. VANDEWALLE J.	2. DECEUSTER B.	3. DANIELS D.
1995 :	 1. SPOORMAKERS S.	2. THEUNIS W.	3. BALCAEN J.
1996 :	 1. VAN DER KOOIJ V. (NL)	2. TRICARIO A.	3. GUILLIAMS M.
1997 :	 1. DE WARD B. (NL)	2. MURAVYEV D. (KAZ)	3. CAPELLE A.
1998 :	 1. BAETENS	2. PAUWELS C.	3. GILSON A.
1999 :	 1. THANS B.	2. DE WEERT K.	3. ABAKOUMOV I. (RUS)
2000 :	 1. VAN KECK P.	2. KWANTEN Fr. (NL)	3. DE KORT K. (NL)
2001 :	 1. PETERS S. (NL)	2. ENNEKENS S.	3. MONFORT M.
2002 :	 1. VANSTARANTA J. (FIN)	2. STAMSNIJDER T. (NL)	3. BEERNAERT J.
2003 :	 1. BAKELANTS J.	2. MELIS J.	3. DE GREEF F.
2004 :	 1. MUSCAT R. (MALTE)	2. MAES N.	3. DEPRez B.
2005 :	 1. CRABE K.	2. BAUGNIES J.	3. JOSEPH S.
2006 :	 1. LODEWICK K.	2. DE WINTER W.	3. LIGTHART P.
2007 :	 1. ROBERT F.	2. KREDER R.	3. VERMOT J.
2008 :	 1. BOEVE M. (NL)	2. DE JONGHE K.	3. BOSTER J. (NL)
2009 :	 1. LUTGEN J. (NL)	2. DEBIE S.	3. FORGET G.
2010 :	 1. STUYVEN J.	2. BECKERINGH D.	3. ADAMS J.
2011 :	 1. CAPIOT A.	2. JULIUS J. (Afrique du sud)	3. RUYTERS B.
2012 :	 1. VAN GESTEL D.	2. VAN DER POEL M. (NL)	3. DEL TOMBE K.



LA PHILIPPE GILBERT JUNIOR

2013 :		1. VAN GOMPEL M.	2. GALLE T.	3. VAN HOOYDONCK N.
2014 :		1. VAN DINGENEN J.	2. PALM M.	3. BOGAERTS S.
2015 :		1. Brunel A.	2. VAN DER HOORTST D. (NL)	3. LAMBRECHT B.
2016 :		1. PIDCOCK T.	2. BRUNEL A. (F)	3. VAN DER DOOL J. (NL)
2017 :		1. EVENEPOEL R.	2. GRIGNARD S.	3. SAUVAGNARGUES J. (GBR)
2018 :		1. CLAEYS R.	2. ASKEY L. (GBR)	3. HOUTEKIER J.
2019 :		1. BROUWERS E.	2. GELDERS G.	3. REINDERINK P.
2020 :		1. DE LIE A.	2. GREGOIRE R. (F)	3. LABROSSE J. (F)
2021 :		1. PLACE M.	2. POOLE Max (GBR)	3. VAN RAEMDONCK C.
2022 :		1. ISIDORE N.	2. VANDEN HEEDE L.	3. GRUEL T. (F)
2023 :		1. WIDAR JARNO	2. VANDEN HEEDE L.	3. BORREMANS KA (FIN)
2024 :		1. ALVAREZ MARTINEZ H.	2. CLAISSE E.	3. BORREMANS KA (FIN)

COUREUR DEVENU PROFESSIONNEL





La philippe Gilbert junior



Podium 2024

